



# CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: General

PNUE/CMS/Conf.9.20/Rev.1  
4 Décembre 2008

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS  
[Annexe 2: Anglais]

NEUVIÈME SESSION DE LA  
CONFÉRENCE DES PARTIES  
Rome, 1-5 Décembre 2008  
Point 14.0 de l'ordre du jour

## FORMAT POUR LES FUTURS RAPPORTS DES PARTIES

*(Préparé par le Secrétariat)*

### I. Historique

1. Le paragraphe 3 de l'Article VI de la Convention établit que les Parties qui sont Etats de l'aire de répartition des espèces migratrices inscrites à l'Annexe I et/ou à l'Annexe II doivent informer la Conférence des Parties par l'intermédiaire du Secrétariat, au moins six mois avant chaque session ordinaire de la Conférence, des mesures prises pour appliquer les dispositions de cette Convention à ces espèces. Les rapports fournissent les moyens par lesquels les Parties peuvent évaluer l'état de l'application de la Convention et décider des mesures à venir. Ils sont aussi une source indispensable de renseignements pour d'autres institutions de la CMS, dont le Conseil scientifique et le Secrétariat.

2. Au cours de la première décennie de la Convention, le pourcentage de Parties fournissant des rapports a été en moyenne de 50 à 55%. A COP7, en 2002, l'introduction d'un format normalisé a fait passer ce pourcentage à 65%. A la dernière COP, en 2005, le pourcentage final de Parties soumettant des rapports était similaire – environ 63%. Huit rapports sont arrivés après la date butoir du 31 août 2005 prolongée et n'ont pas pu être inclus dans l'analyse présentée aux Parties à COP8.

3. La Résolution 8.24 sur les "Rapports nationaux" a souligné le rôle important des rapports nationaux en tant qu'indicateurs essentiels de l'application de la Convention et elle a fait un certain nombre de recommandations pour encourager les soumissions en temps voulu, l'analyse, l'harmonisation et l'amélioration du format des rapports. Une copie de la résolution figure à l'Annexe 1.

### II. Application de la Résolution 8.24

4. Sept autres Parties ont soumis des rapports entre la date butoir du 31 août 2005 prolongée et le 31 décembre 2005. Le PNUE/CMSC a effectué une analyse générale pour 107 espèces de l'Annexe I à partir de tous les rapports reçus au 31 décembre 2005. Les résultats en ont été publiés sur le site Web de la CMS en 2006. Tous les rapports des Parties de 2002 à 2005 sont aussi disponibles comme faisant partie du Système de gestion de l'information (IMS) de la CMS et peuvent être consultés sur le site Web de la CMS: < [http://www.cms.int/bodies/cop/cop8/National\\_Reports.htm](http://www.cms.int/bodies/cop/cop8/National_Reports.htm) >.

5. Le Secrétariat a donné par écrit des rapports d'avancement des travaux détaillés au Comité permanent en 2006 et 2007 et a soumis des propositions pour un nouveau format de rapports nationaux en ligne que le Comité a approuvé à sa réunion de novembre 2007. Le nouveau format incorpore des questions qui permettront aux objectifs approuvés par les Parties dans le Plan stratégique 2006-2011 d'être suivis.

6. Le Secrétariat a posté le nouveau format sur le site Web et l'a adressé à toutes les Parties le 15 février 2008, fixant une date butoir au 31 mai 2008 pour la réception des rapports, conformément au paragraphe 3 de l'Article VI de la Convention. La date butoir a été étendue au 15 juin 2008. Des rappels ont été inclus dans les 1<sup>ères</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lettres d'invitation à COP9 adressées par le Secrétariat au cours de la période de mars à juin 2008.

7. Au moment où le présent document a été rédigé, 55 Parties (approximativement 52 %) des 107 pays éligibles avaient soumis des rapports. L'analyse et la synthèse des rapports nationaux figureront dans le document de conférence UNEP/CMS/Conf.9.10. Les Parties qui n'ont pas encore soumis de rapports sont invitées d'une manière pressante à le faire dès que possible afin que leurs renseignements puissent être inclus dans la synthèse.

### **III. Harmonisation des rapports en ligne**

8. Le format amendé de rapports nationaux est conçu pour être rempli en ligne, mais si nécessaire peut être déchargé et rempli sur une copie papier. En fait, les 55 rapports reçus à ce jour ont été remplis et soumis électroniquement.

9. Conformément à la Résolution 8.24, le Secrétariat a dressé des plans pour un système de rapports en ligne intégral qui permettrait aux Parties de fournir des renseignements en ligne d'une manière continue plutôt que par périodes fixées et sous une forme qui pourrait être alors facilement analysée et intégrée à des données provenant d'autres sources. Le système pionnier élaboré à partir d'un des Accords de la CMS (IOSEA) depuis 2003-4 sera un des modèles clés. Un résumé du système IOSEA figure à l'Annexe 2. La proposition de projet dans sa totalité pour le nouveau système appelé SONAR 2010 (System of Online National Reporting) (Système de rapports nationaux en ligne) a été soumis au Comité permanent en septembre 2006. Le coût estimatif de SONAR à cette époque était de 130 000€ < [http://www.cms.int/bodies/StC/31st\\_stc\\_meeting/presession/english/Doc\\_08\\_Rev\\_01\\_National\\_Reports.pdf](http://www.cms.int/bodies/StC/31st_stc_meeting/presession/english/Doc_08_Rev_01_National_Reports.pdf) >. Une copie de la proposition figure également dans UNEP/CMS/Inf.9.19 < [http://www.cms.int/bodies/StC/31st\\_stc\\_meeting/presession/english/Doc\\_08\\_Rev\\_01\\_National\\_Reports.pdf](http://www.cms.int/bodies/StC/31st_stc_meeting/presession/english/Doc_08_Rev_01_National_Reports.pdf) >. Comme il n'y avait pas de fonds disponibles dans le budget régulier de la CMS pour financer SONAR, il a été demandé aux Parties de fournir le soutien financier nécessaire par des donations. Le Secrétariat a continué à chercher un soutien pour SONAR.

10. Depuis 2007, le Secrétariat coopère à un projet plus large sur la "Gestion des connaissances", financé par le PNUE avec des fonds provenant de Norvège, et entrepris par le PNUE/CMSC pour voir s'il peut atteindre tous les objectifs de SONAR ou certains d'entre eux. Le premier stade de ce projet, couvrant la CDB, la CITES et Ramsar, ainsi que la CMS et plusieurs de ses Accords, s'est concentré sur la possibilité d'avoir un meilleur accès à l'information de base d'un MEA, dont les résolutions et stratégies de conférence, en créant un portail Web commun. Ceci a été réalisé avec succès et peut être modélisé en ligne à < [www.inforMEA.org](http://www.inforMEA.org) >. La phase II du projet "Gestion des connaissances", qui est encore en examen au PNUE, doit pouvoir incorporer d'autres progrès pour réaliser SONAR, bien que le

Secrétariat estime qu'un sous-projet séparé ou spécifique sera nécessaire pour introduire un système de rapports en ligne du style de celui de l'IOSEA pour la CMS et autres Accords de la CMS.

11. Les objectifs de SONAR apporteraient également une contribution majeure à l'harmonisation de l'établissement des rapports des MEA en permettant aux pays qui sont Parties à la CMS et à ses Accords (dont les MoU) de soumettre des renseignements en ligne qui pourraient alors être utilisés par chaque entité pertinente (par ex. des renseignements sur les oiseaux d'eau intéresseraient la CMS et l'AEWA; ceux sur les cétacés répondraient aux besoins de la CMS, d'ASCOBANS, d'ACCOBAMS ou des nouveaux MoU dans le Pacifique et en Afrique de l'Ouest, etc.).

**Action requise:**

La Conférence des Parties est invitée à:

- a. Prendre note des progrès accomplis par le Secrétariat depuis COP8 dans l'amendement du format des rapports nationaux.
- b. Demande au PNUE de continuer à chercher des occasions d'appuyer la Convention par le projet "Gestion des connaissances" et autres projets pertinents.



**CONVENTION SUR  
LES ESPECES  
MIGRATRICES**

Distr: GÉNÉRALE

UNEP/CMS/Résolution 8.24

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

**PROJET DE RESOLUTION SUR LA PRESENTATION  
DE RAPPORTS NATIONAUX A LA HUITIEME ET  
A LA NEUVIEME SESSIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES**

Adoptée par la Conférence des Parties à sa huitième session (Nairobi, 20-25 novembre 2005)

*Conformément* à l'article VI 3) de la Convention qui met les Parties dans l'obligation de soumettre des rapports nationaux sur les mesures qu'elles prennent pour appliquer les dispositions de la Convention;

*Constatant* que 51 rapports ont été soumis à la septième session de la Conférence des Parties sur les 79 prévus;

*Constatant* qu'au 31 août 2005, 50 rapports avaient été soumis à la huitième session de la Conférence des Parties, comme indiqué dans le document de conférence 8.5;

*Mettant l'accent* sur le rôle important joué par les rapports nationaux en tant qu'indicateurs vitaux de l'état d'application de la Convention; et

*Soulignant* que la rédaction des rapports devrait se faire de façon concise et ciblée, en évitant les chevauchements et en donnant la priorité aux résultats, afin d'avoir plus de temps pour l'application des mesures de conservation;

*La Conférence des Parties à la  
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Prie instamment* toutes les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de soumettre dans les plus brefs délais, au plus tard le 31 décembre 2005, leurs rapports nationaux pour la période 2003-2005;
2. *Charge* le secrétariat d'effectuer une analyse des rapports reçus au 31 décembre 2005 et d'en communiquer les résultats aux Parties, aux membres du Comité permanent et au Conseil scientifique au plus tard à la fin du mois de mars 2006, de façon à ce que ceux-ci puissent s'en servir pour orienter leurs activités et leurs décisions;
3. *Prie instamment* toutes les Parties contractantes, conformément aux dispositions de l'article VI de la Convention, de soumettre au secrétariat leurs rapports nationaux pour la période 2006- 2008 au moins six mois avant la neuvième session de la Conférence des Parties;

4. *Prie* le secrétariat d'informer les Parties contractantes de la date limite de soumission des rapports nationaux pour la neuvième session de la Conférence des Parties et de leur envoyer des rappels si les rapports ne sont pas reçus à cette date; et

5. *Prie en outre* le secrétariat d'adapter le formulaire de format des rapports nationaux à la neuvième session de la Conférence des Parties afin d'assurer aux Parties contractantes la possibilité de communiquer en ligne les résultats des actions menées pour faire avancer les mesures énoncées dans le Plan stratégique 2006-2011. Ce format, qui doit être approuvé par le Comité permanent, en consultation avec le Conseil scientifique, devrait également chercher à faire progresser l'harmonisation avec d'autres accords internationaux sur la diversité biologique dans le domaine de la communication de données par la mise au point de modules communs de présentation de rapports.

## Summary of IOSEA system

### Introduction

The Online Reporting Facility of the IOSEA Marine Turtle Memorandum of Understanding allows users to browse the contents of all reports submitted by the Signatory States. The database presently contains reports from almost all of the 27 IOSEA Signatory States from across the Indian Ocean – South-East Asia region. Information from other countries will be added as they become signatories to the agreement.

### Rationale

Many consider the preparation of national reports on the status of implementation of environmental agreements is to be an onerous task. The submission of a report is no guarantee that the contents will actually be used to draw meaningful conclusions and to generate practical recommendations for follow-up action.

For secretariats who receive such reports, compiling the information and presenting it in a uniform format to facilitate comparative analyses is time-consuming. All too often, because of late receipt of reports and resource limitations, reports are simply shelved and their contents remain largely inaccessible or unknown to those who might be able to make better use of the information.

The IOSEA Online Reporting Facility addresses these shortcomings by allowing Signatory States to submit and update information in a standardized format over the internet – anytime, anywhere. The system has sufficient flexibility to allow for in-depth responses, where necessary, and makes use of “tick-boxes” where appropriate to simplify data entry.

### Scope of queries

The system is designed to generate reports on several levels. If a user is interested in a particular Signatory State, the full report of that country may be requested. Reports can also be produced in relation to any of the six objectives of the CMP, and any one of the CMP's specific activities (by country or sub-region or all Signatories). Printing out the results of a tailor-made query is as simple as hitting the print command of an internet browser.

### What's new in the latest version?

The latest version of the IOSEA Online Reporting Facility incorporates many enhancements, in both the Viewer (accessible to all users) and the Editor (restricted by password to IOSEA Focal Points):

The menu system has been completely overhauled to allow for more flexible queries. For example, one can now generate reports for any grouping of countries for comparison purposes. Selecting and de-selecting countries from a query is easy. Moreover, queries are now “memorised” (retained) so that the user can return to the query page and adjust the original query, as necessary.

In addition to the original offering of full reports and reports by objective and activity, a new category of “thematic” reports has been added.

Several questions – notably those concerning fisheries interactions, economic uses/values, mitigation measures, and management issues – now incorporate informative, colour-coded matrices and bar-charts. These are all created “on the fly”, so that they always contain the latest information supplied by Signatory States.